



POLITIQUE QUALITE

Notre vision d'adapter l'ANAC aux besoins et aux attentes de plus en plus pointus des clients, des professionnels aéronautiques, des exploitants aériens et des parties intéressées en conformité avec les exigences légales, réglementaires et les normes et pratiques recommandées internationales de l'OACI, nous a amené à nous engager dans une réorganisation structurelle adaptée.

Ainsi, la Direction Générale a décidé d'asseoir un Système de Management de la Qualité conforme aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015 en s'appuyant sur des compétences adéquates et une équipe formée à l'approche et aux outils du Système de Management Qualité. Notre politique vise :

- la satisfaction maximale des clients, des professionnels aéronautiques, exploitants aériens et des parties intéressées en adaptant de plus en plus nos services à leurs attentes et aux exigences des normes et pratiques recommandées ;
- le respect des exigences légales et réglementaires, des normes internationales, et des obligations professionnelles en vue d'assurer le niveau de sécurité et de sûreté le plus haut possible ;
- l'adhésion et la mise en œuvre des programmes, plans et initiatives de l'OACI notamment le NCLB, le GASP, le GASeP et le GANP ;
- l'amélioration de l'interface avec les professionnels aéronautiques, exploitants aériens et les parties intéressées ;
- l'établissement et l'amélioration continue de l'ensemble de nos processus et de notre niveau de performance ;
- la formation de l'ensemble du personnel et la promotion de la compétence au sein de l'ANAC ;
- l'amélioration de l'échange d'informations et de connaissance au sein de l'ANAC ;
- la reconnaissance de la qualité de nos services par les organismes attitrés ;
- l'anticipation sur les évolutions technologiques, opérationnelles et réglementaires et la gestion proactive des situations d'urgence.

Notre expérience, notre volonté et notre capacité à évoluer doivent nous permettre de progresser au travers d'une démarche maîtrisée.

L'appropriation de notre système, centré sur les « Eléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité et de la sûreté » et l'implication de tout le personnel de l'ANAC sont le gage de notre succès et de l'efficacité du maintien de nos activités au plus haut niveau de performance de sécurité, de sûreté et de conformité aux normes nationales et internationales.

Pour appuyer l'établissement et la mise en œuvre effective et totale du Système de Management de la Qualité, Je m'engage à :

- apporter tous les moyens et ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et compte sur l'engagement de l'ensemble du personnel de l'ANAC, chacun en ce qui le concerne, pour la réussite de notre vision stratégique : la consolidation et le positionnement de l'ANAC dans le peloton de tête en aéronautique ;
- promouvoir et à communiquer la présente politique au sein de l'ANAC et auprès des parties intéressées ;
- améliorer de façon continue et à mettre à jour régulièrement la présente politique pour l'adapter à notre vision et à nos orientations stratégiques ;
- promouvoir la culture positive de la qualité, de la sécurité et de la sûreté au sein de l'ANAC, de l'industrie aéronautique et des parties intéressées.

Je veillerai à ce que toutes les parties intéressées pertinentes soient régulièrement associées aux actions mises en œuvre pour améliorer, de façon continue, nos interventions et nos prestations.

Fait à Lomé, le 12 0 JAN 2021

LE DIRECTEUR GENERAL,


Col. Latta Dokisime Gnama

